



**Plan de travail**  
01 Mai 2013 – 30 Avril 2014

**Version 30 Mars 2013**

## Sommaire

Introduction.....	3
<b>Chapitre 1 : Contexte et généralités :</b> .....	<b>4</b>
1. Définition de l'EITI .....	4
2. La mise en œuvre de l'EITI à Madagascar .....	4
3. Les enjeux de la transparence à Madagascar pour 2013 .....	5
<i>L'essentiel à retenir sur la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar :</i> .....	6
<b>Chapitre 2 : La mise en œuvre de l'EITI pour 2013 et 2014</b> .....	<b>7</b>
1. Défis pour 2013 .....	7
2. Objectifs spécifiques et résultats attendus .....	7
3. Activités .....	7
i. La Sensibilisation des parties prenantes .....	7
ii. Renforcement de capacité .....	10
iii. Participation aux événements internationaux EITI .....	15
iv. Publication de rapport de réconciliation de flux financiers .....	15
<i>L'essentiel à retenir des activités pour 2013 et 2014:</i> .....	15
1. Calendrier : .....	16
2. Budget prévisionnel 2013.....	17
3. Répartition des financements .....	17
4. Indicateurs de performance .....	18
Conclusion .....	19

## Introduction

L'EITI à Madagascar a connu une mise en œuvre très spécifique de part la crise politique et de part l'engagement des parties prenantes. En effet malgré la crise et la suspension à l'EITI, des efforts considérables ont été réalisés grâce à l'implication du Gouvernement, des industries extractives, de la société civile et des bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale.

3

Toutefois, la situation de l'EITI Madagascar est aujourd'hui critique du fait de l'arrêt des activités depuis novembre 2012. Le financement traditionnel de l'EITI provenant du MDTF n'a pas été renouvelé faute d'une objection des Etats Unis du fait de la non reconnaissance du Gouvernement.

Néanmoins, le Ministère des Mines a sensibilisé le Gouvernement à la nécessité de poursuivre le processus EITI. Cette nécessité provient du fait que l'EITI contribue à la bonne gouvernance du secteur extractif à Madagascar. C'est ainsi que le Gouvernement a approuvé un budget de relance des activités. En parallèle, la Banque Mondiale se propose de financer l'EITI à Madagascar à travers le PGDI.

Le nouveau Comité National de l'EITI a l'objectif de relancer la mise en œuvre de l'EITI. A cet effet, les activités seront focalisées sur:

- La publication d'un rapport EITI 2013
- Le maintien de la sensibilisation à l'EITI,
- Le renforcement de capacité des parties prenantes à l'EITI
- Et La participation aux événements internationaux de l'EITI,

Ces activités sont détaillées dans le présent plan de travail 2013 allant du 01 Mai 2013 au 30 Avril 2014.

## Chapitre 1 : Contexte et généralités :

### 1. Définition de l'EITI

L'EITI ou Initiative pour la Transparence des Industries Extractives est une norme mondiale encourageant la transparence des impôts miniers, pétroliers et gaziers au niveau local.

La mise en œuvre de ses activités sont totalement indépendantes et relèvent d'un fond commun aux pays mettant en œuvre l'EITI appelé Multi-Donor Trust Fund, géré par la Banque Mondiale.

L'EITI repose sur une méthodologie solide mais flexible pour suivre et rapprocher les paiements des compagnies extractives et les revenus des gouvernements au niveau local. La mise en œuvre du processus est supervisée conjointement par les représentants du gouvernement, les entreprises et la société civile pour appliquer la transparence dans sa totalité.

L'initiative repose sur deux mécanismes principaux:

- La publication régulière des données crédibles de paiements versés au gouvernement par les entreprises extractives et les recettes perçues par le gouvernement. Le rapprochement de ces flux est par la suite réalisé indépendamment pour évaluer les écarts.
- Le développement d'un mécanisme de surveillance multi-actionnaire, afin d'assurer une mise en œuvre efficace dans les délais et encourager davantage les débats publics sur les dépenses des recettes issues des ressources non renouvelables.

### 2. La mise en œuvre de l'EITI à Madagascar

Madagascar a été accepté en tant que pays Candidat à l'EITI le 22 février 2008.

Le 26 janvier 2010, Madagascar a déposé une demande de prorogation concernant l'échéance pour achever la Validation EITI. Le Conseil d'administration de l'EITI a convenu de proroger la date butoir fixée à Madagascar. Peter Eigen a adressé un courrier au Président de la Haute Autorité de Transition pour l'informer de la décision du Conseil. Madagascar avait jusqu'au 9 mars 2011 pour soumettre un rapport final de Validation au Conseil d'administration de l'EITI.

Un plan de travail complété, ventilé et ciblé a été convenu en décembre 2007, mais aucun progrès n'a été fait suite au coup d'État qui a eu lieu au début de l'année 2009. Néanmoins, du fait de la relative stabilité qu'a connu le pays au cours du second semestre 2009, le Groupe multipartite a été remis sur pied et un rapport pilote EITI a été publié en février 2010. En février 2010, un plan de travail mis à jour a été convenu par le Groupe multipartite. Le processus s'est de nouveau enrayé au cours du deuxième semestre 2010 suite aux changements encourus au sein du Secrétariat national. Un nouveau coordinateur national a été nommé en novembre 2010. Le premier rapport officiel EITI a été commandé en mars 2011. Le rapport a été publié le 8 juin 2011 ; il couvre les revenus du gouvernement et les paiements des entreprises pour la période allant de janvier 2007 à juin 2010. Le 9 juin 2011, le Conseil d'administration de l'EITI a convenu d'octroyer à Madagascar une prorogation conditionnelle fixée au 30 septembre 2011 dans le but d'achever la Validation. Madagascar a soumis un rapport final de Validation le 30 septembre 2011.

Le 25 octobre 2011, le Conseil d'administration de l'EITI a suspendu Madagascar en indiquant qu'il « estimait que les relations nécessaires pour une mise en œuvre effective de l'EITI n'étaient actuellement pas réunies. » La suspension sera maintenue « jusqu'à la résolution de la situation internationale actuelle. Le Conseil a exprimé son espoir de voir le Groupe multipartite (le Comité National) continuer néanmoins ses activités selon le plan d'action déjà adopté. » Le pays a jusqu'au 24 octobre 2012 pour déposer une demande de levée de la suspension, si la suspension se

prolongeait au-delà du 24 octobre 2012, le Conseil d'administration envisagera alors de radier Madagascar.

Néanmoins, Madagascar a publié son deuxième rapport de réconciliation en septembre 2012.

En date du 08 octobre 2012, Le Gouvernement a demandé au board international de l'EITI de lever la suspension de Madagascar. Cette demande a été appuyée par les industries extractives et la société civile. En guise de réponse, le board a reconnu les efforts entrepris par le comité national de l'EITI Madagascar et du fort engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'EITI. De ces points forts, le Board a octroyé une extension de la suspension de Madagascar. Cette extension permet à Madagascar de conserver son statut de pays mettant en œuvre l'EITI.

Aujourd'hui, Madagascar est menacé de radiation à l'EITI du fait de la mise en veilleuse des activités de l'EITI. En effet, depuis le 30 septembre 2012, l'EITI Madagascar ne dispose plus de financement. Une communication à cet effet a été faite en conseil du Gouvernement décembre 2012.

Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a promulgué le 15 Mars 2013 un arrêté sur la remise sur pied du comité national de l'EITI Madagascar dont le mandat à expirer en 2012.

Ce comité national s'est réuni le 17 avril 2013 est à décider de reconduire l'équipe du Secrétariat Exécutif de l'EITI. Par ailleurs, l'EITI étant une initiative avant tout gouvernemental, il incomberait aujourd'hui au Gouvernement de procurer à ce Secrétariat les financements adéquats pour relancer les activités EITI à Madagascar jusqu'à la reprise des financements des bailleurs de fonds.

Pour ce faire, le Gouvernement a accordé un budget de relance et Le Ministère des Mines prépare une convention de financement avec la Banque Mondiale à travers le PGDI pour les activités EITI prévues dans ce plan de travail.

### 3. Les enjeux de la transparence à Madagascar pour 2013

Les règles EITI sont en pleine mutation. Un changement significatif du standard EITI s'opérera à Sydney à la conférence Biennale de l'EITI. Cette évolution des règles concernera la désagrégation des rapports EITI, la publication des contrats miniers et pétroliers, ainsi que la transparence des procédures d'octroi de permis.

Sur la désagrégation des rapports EITI, Madagascar est en avance. Par contre sur la publication des contrats et des procédures d'octroi de permis, le pays se trouve dans marasme juridico-politique depuis la transition. La publication d'un rapport EITI en 2013 pourrait soulever ce problème, et même la résoudre par effet de domino.

*L'essentiel à retenir sur la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar :*

- **Processus de mise en œuvre sérieusement troublé par la crise politique**
- **Appropriation réelle mais après un long délai d'attente du processus EITI par le Gouvernement**
- **Suspension de Madagascar à l'EITI pour non reconnaissance du Gouvernement**
- **Publication d'un rapport EITI désagrégé en 2012**
- **Extension de suspension**
- **Mise en veilleuse des activités du fait de la clôture du MDTF et de son non renouvellement**
- **Enjeux pour 2013 : maintien des activités EITI ; transparence des contrats pétroliers et octroie de permis**
- **Financement de relance des activités par le Gouvernement et la Banque Mondiale**

## Chapitre 2 : La mise en œuvre de l'EITI pour 2013 et 2014

Les défis, les objectifs, ainsi que les activités de l'EITI Madagascar sont présentés ci après :

### 1. Défis pour 2013

Les défis du Comité National de l'EITI est la continuité de l'EITI dans un contexte difficile tant au niveau national qu'international.

7

### 2. Objectifs spécifiques et résultats attendus

Comme objectifs spécifiques, le Comité National voudrait un (e) :

- Publication d'un rapport EITI au 30 septembre 2013,
- Forte implication du Gouvernement dans les levées d'obstacles,
- Appropriation de l'EITI par les parties prenantes,
- Amélioration de la capacité de la société civile,
- Non radiation de Madagascar à l'EITI,

### 3. Activités

Pour répondre à ces objectifs spécifiques, les activités pour 2013 elles se concentreront sur la publication d'un rapport EITI, une sensibilisation (Gouvernement, Administration, compagnie, Société civile, grand public), des renforcements de capacité et une participation aux manifestations de l'EITI internationales.

#### i. La Sensibilisation des parties prenantes

La communication efficace de l'EITI est cruciale si l'initiative veut développer pleinement son potentiel. Étant donné que tous les citoyens d'un pays sont des parties prenantes au processus EITI, la communication du fonctionnement de l'initiative, de ses accomplissements et de son importance constituent tous des messages clés qu'il peut être difficile de diffuser. Ces messages doivent atteindre des groupes constitués de personnes aussi diverses que des parlementaires, des hommes d'affaires ou bien encore des agriculteurs vivant dans les campagnes. C'est par le biais de la prise de conscience des personnes et de leur éducation au sujet de la transparence dans les industries extractives que l'EITI est le plus susceptible d'exercer un impact important. Des personnes mieux informées peuvent prendre des décisions éclairées et sont mieux à même d'exiger une obligation de rendre des comptes en matière de gestion des ressources naturelles qui leur appartiennent.

Le fait de communiquer efficacement ce à quoi l'EITI a trait et les objectifs des programmes EITI nationaux joue un rôle essentiel en vue d'assurer que les citoyens et les parties prenantes peuvent contribuer aux activités EITI et en tirer partie. Il est souvent difficile de communiquer les objectifs de l'EITI car les messages doivent interpeller un vaste éventail de personnes aux intérêts variés. La mise en place d'une stratégie de communication dès le tout début d'un programme EITI facilitera la communication de ces messages et servira de travail préparatoire à la diffusion des rapports EITI et autres informations.

## >> La notoriété actuelle

- **Une identité reconnue** : L'EITI Madagascar a aujourd'hui sa place dans les actualités notables du pays. Sa large présence dans les médias a réussi à lui conférer un rôle stratégique dans le secteur minier et pétrolier et surtout dans le cadre de la transparence et de la bonne gouvernance.

Autant les dépassements et les infractions commises dans le cadre des explorations et exploitations minières s'abordent très fréquemment dans les médias, autant les efforts mis en valeur dans le cadre de l'EITI retiennent l'attention du public.

Cette notoriété a surtout été assise par les relations presses établies avec les médias de tout genre. De surcroît, les journalistes sont fortement impliqués dans les suivis et les publications relatives au processus. Ils sont également régulièrement invités aux séances de formations qui comportent les mêmes modules que les organisations de la société civile.

- **Une assimilation par les parties prenantes** : Les parties prenantes à l'EITI ont à ce jour une proximité et une implication meilleure par rapport à l'année 2011. Cela est dû aux actions de sensibilisations et séances de formations qui leur ont été dispensées. Le Secrétariat a porté une attention particulière à l'explication en détail du processus auprès de chaque entité. Par conséquent, une meilleure connaissance, un meilleur appui et des réponses palpables ont été notés auprès des ministères, des organisations de la société civile et des compagnies minières.

- **Une réponse des compagnies minières** : Après plusieurs phases de sensibilisations qui ont été menées auprès des compagnies minières et pétrolières, des dialogues et des échanges positifs ont pu avoir lieu, notamment concernant la nécessité, voire l'obligation d'adhésion de ces compagnies dans la norme EITI. Des clarifications ont pu être apportées quand à leurs modalités de participations et les enjeux à moyen terme liés à l'intégration de la transparence dans leurs activités de recherches et d'exploitation.

- **Un intérêt émis par le grand public** : Aussi bien dans les zones minières que dans la capitale centrale, un certain public s'intéresse au processus de transparence du secteur extractif. La marque EITI commence à se faire connaître auprès d'un public plus large. Cela est dû aux visibilitées que le Secrétariat EITI Madagascar a engagées auprès des chaînes télévisées, les affiches et les flyers.

Il est à noter par contre que contrairement à parties prenantes liées plus ou moins directement au processus EITI, le simple citoyen malgache n'est pas encore au stade de pouvoir définir très clairement les missions et les objectifs immédiats de la norme EITI. En effet, pour le grand public malgache, les questions liées à la transparence des mines et du pétrole dévient souvent sur des sujets relatifs aux enjeux environnementaux, aux trafics illicites et au partage équitable des bénéfices ressortis dans les exploitations. C'est après un échange direct et explicite qu'un interlocuteur arrive à mieux cerner les réelles attributions de l'EITI et l'intérêt immédiat de la mise en œuvre du processus dans le très vaste circuit du secteur minier.

## >> Objectifs de communication en 2013

**Améliorer le positionnement des parties prenantes** : L'EITI continuera de communiquer auprès de ses parties prenantes à travers un dispositif multi - canal. D'autant plus que la mobilisation des parties prenantes un volet impératif pour maintenir l'entrain, l'intérêt et l'implication des trois entités dans la mise en œuvre du processus.

Des efforts plus conséquents seront à fournir dans les nouvelles zones minières intégrées dans l'EITI afin d'avoir un même degré de connaissance et surtout d'activité au sein des comités régionaux.

**Communiquer massivement auprès du grand public** : Les actions et les moyens alloués à la communication grand public seront augmentés afin de créer un effet d'appui, de suivi et d'adhésion du grand public dans la défense de la transparence des impôts et la mise en application de cette dernière au sein du pays.



L'objectif n'étant pas forcément de stimuler un soulèvement de masse, l'EITI Madagascar vise essentiellement à implémenter la rigueur et la légitimité de la norme sur le paysage économique, social et politique de Madagascar. A ne pas négliger que la réussite du processus EITI se repose surtout sur l'aboutissement à un débat ouvert, large et accessible au plus grand nombre. Par conséquent les supports de masse seront privilégiés afin de parvenir à l'acquisition d'une forte notoriété et d'une certaine reconnaissance spontanée du public.

### >> Enjeux stratégiques

- Créer une image positive en faveur du processus au delà des arguments purement organisationnels;
- Instaurer une notoriété spontanée auprès du grand public et des institutionnels, renforcer les moyens de pression pour un engagement affirmé de la part de l'Etat et des industries extractives;
- Avoir une visibilité concrète et dynamique sur le paysage médiatique afin de stimuler l'opinion publique et faire de l'EITI un point de référence du grand public concernant la transparence des mines et du pétrole.

### >> Axes et positionnement

**Légitimité:** L'EITI est avant tout une initiative gouvernementale. Sa mise en œuvre est légitime et a force d'exécution aussi bien pour le gouvernement que pour toutes les autres parties prenantes.

**Multipartisme:** La norme EITI s'applique en système coalitionnaire. C'est un processus participatif qui prend en compte les intérêts du pays, des compagnies mais aussi les préoccupations directes des citoyens, via la société civile.

**Rigueur et transparence:** L'application de l'EITI se fait dans le respect d'une vingtaine de règles bien définies et fait foi de standard au niveau international. La rigueur de sa mise en œuvre confère une confiance et un certain degré de conformité dans la pratique de la transparence au sein du secteur minier.

### >> Le message principal

*"Quels impacts pour le pays si les compagnies extractives paient leurs impôts en toute transparence?"*

L'idée est d'insister sur la nécessité d'intégration des compagnies dans la norme EITI et de mettre en avant les impacts positifs de cette adhésion effective pour le pays.

De plus, il sera plus qu'utile de positionner l'EITI auprès du grand public, pour qu'il le reconnaisse en tant qu'organe indépendant de surveillance et de confrontation des flux financiers du secteur minier.

### >> Résultats principaux attendus

- L'EITI devient une institution de référence en matière de bonne gouvernance des ressources extractives;
- Les parties prenantes s'approprient pleinement la mise en œuvre et la pratique de l'EITI;
- Les compagnies minières communiquent leurs données fiscales en toute transparence;
- Les institutions étatiques s'appliquent à la mise en œuvre légitime du processus EITI et se mobilisent dans l'atteinte des objectifs;
- L'EITI acquiert une forte crédibilité et une notoriété spontanée auprès du grand public;
- L'EITI maintient une bonne image institutionnelle auprès de l'administration, des partenaires, des OSC et des compagnies minières;
- L'EITI Madagascar appose sa notoriété au niveau international

ii. Renforcement de capacité

Le plan de travail de l'EITI doit inclure une évaluation des contraintes potentielles en matière de capacités des agences gouvernementales, des entreprises et de la société civile qui pourraient constituer un obstacle à la mise en œuvre efficace de l'EITI, et énoncer comment celles-ci seront surmontées, par exemple par le biais de formations.

Pour ce faire, une évaluation des besoins de formation et une évaluation des formations dispensées ont été réalisées.

Tableau 1 : Evaluation des besoins en formation, Janvier 2011

N	Thème	Objectifs	Module	Résultats attendus
1	Processus ITIE et sa mise en place et mise en œuvre à Madagascar	Connaître et maîtriser : le processus ITIE et les champs d'application / structure de gouvernance pour Madagascar les outils techniques Rôles de la Société Civile	Processus ITIE Sociétés Civiles et Processus ITIE Madagascar	Les principales phases et les outils de mise en œuvre du processus sont connus Les rôles de la Société Civile sont bien définis Capacité d'analyser et de suivre la mise en œuvre du programme ITE Madagascar Acquisition de connaissances pour mettre en œuvre les missions de la Société Civile dans le processus ITIE
2	Industries extractives à Madagascar	Maîtriser le contexte des industries à Madagascar	Enjeux des Industries extractives	Compréhension du contexte des industries extractives à Madagascar et leurs enjeux Capacités de piloter et mettre en œuvre les missions de la Société Civile
3	Contrat des industries extractives	Maîtriser le cadre juridique des contrats miniers et pétrolier Acquérir des connaissances sur les contrats des industries extractives	Contrat des industries extractives	Capacité d'initier / de piloter des activités de suivis, de veille vis-à-vis des contrats des industries extractives
4	Plaidoyer	Maîtriser les méthodes et outils de plaidoyer	Technique de plaidoyer	Capacité d'intervention dans un espace public Acquisition de faculté à agir et à faire évoluer un environnement bien défini
5	Revenus et fiscalités des industries extractives	Connaître les principaux taxes et revenus aux niveaux des industries	Revenus et fiscalités des industries extractives	Acquérir des notions sur les revenus et les fiscalités des industries extractives

		minières et pétrolières		Aptitude à définir les types de revenus et de fiscalités touchés par le processus ITIE
6	Audit de rapprochement	Maîtriser les terminologies et les fondements de l'audit de rapprochement	Audit de rapprochement	Acquisition des connaissances sur la situation de la gouvernance au niveau des Industries extractives  Aptitudes à utiliser les résultats de l'audit pour l'amélioration du processus et de la transparence
7	Redevabilité Sociale et participation citoyenne	Maîtriser les aspects, la manifestation et la mise en œuvre de la redevabilité sociale et participation citoyenne dans le cadre du processus ITIE	Redevabilité sociale et participation citoyenne	Acquisition des connaissances sur les méthodes et outils de redevabilité sociale vis-à-vis du processus ITIE de base et plan d'action nationale  Aptitude à mettre en œuvre des outils de redevabilité sociale
8	Communication	Informer sur la stratégie de communication et les outils disponibles sur le processus ITIE Madagascar	Communication	Aptitude à formuler des messages spécifiques vis-à-vis d'une phase, étape du processus ITIE Madagascar
9	Processus de Budget Participatif	Maîtriser les fondements et les champs d'application du processus	Budget Participatif	Maîtriser les concepts et outils du budget participatif  Acquisition des connaissances sur la mise en œuvre du processus de budget participatif à Anosy.

Selon une étude réalisée en 2011, les besoins en formation de la société civile se concentrent sur la législation minière et pétrolière, la fiscalité du secteur extractif, les finances publiques et l'interprétation des données financières dans les rapports EITI.

La validation 2011 a permis d'évaluer l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar. D'après le validateur, la société civile manque de pro - activité de part sa timide participation dans le processus EITI. En effet, les débats contradictoires entre la société civile et l'Etat ou les industries extractives sont quasi-inexistants.

Un renforcement de capacité sur le rôle et les activités de la société civile dans le cadre de l'EITI a été orchestré avec les membres de la société civile du comité national pour 2012, et cela est à poursuivre pour 2013.

Tableau 2 : Formation dispensée en 2012

Formation	Objectif opérationnel	Public visé	Effectif à former
Législation pétrolière	les stagiaires sauront interpréter les composantes du cadre juridique, fiscal et contractuel du secteur Amont pétrolier de Madagascar	Société civile au niveau national	60 organisations de la société civile
Le cadre juridique		Société civile au niveau des régions pétrolières	10 OSC par Région
Le contrat de partage de production	les stagiaires seront à même de comprendre la fiscalité pétrolière et le contrat de partage de production;		
Le contrat pétrolier		Comité national EITI	18 personnes
Législation minière	Les stagiaires comprendront les facteurs aléatoires de l'exploration minière et de ce fait comprendrons l'esprit du législateur quant aux facilités fiscales des compagnies en phase de recherche	Comité national EITI	18 personnes
Spécificité d'un projet minier		Fonctionnaires au niveau régional et national	15 fonctionnaires ou agents administratifs par région
Code minier	Les stagiaires maîtriseront les aspects techniques des lois minières à Madagascar et pourront comprendre la fiscalité qui en découle.	Journalistes au niveau national et régional	20 journalistes au niveau national
Convention d'établissement de QMM			5 journalistes par région
LGIM	Les stagiaires seront capables de comparer les avantages et inconvénients de la législation minière malgache aux pratiques internationales		
Pratique international			
Cadastre minier	Les stagiaires prendront connaissances des procédures d'octroi des permis miniers		

Tableau 3 : Résultat de la formation de 2012

Type de formation	Législation minière		Législation pétrolière		
	Public cible/Volume	N de personne	N séance	N de personne	N séance
<b>National</b>					
Journaliste		40	2	39	2
société civile		26	2		
Administration Publique		50	3	22	2

<b>Région</b>				
<b>Société civile</b>	20	1	18	1
<b>Administration Publique</b>	61	2		
<b>Journaliste</b>				
<b>Total</b>	197	10	79	5

En 2011 et 2012, les formations dispensées par le Secrétariat ont été concentrées sur la fiscalité et la législation des industries extractives. Cette formation a été dispensée pour les membres du groupe multi actionnaire EITI, les membres de la société civile et les journalistes.

13

Une évaluation de ces formations a été réalisée auprès des bénéficiaires est cela a permis de savoir que :

- les formations ont été plus que nécessaires,
- les points discutés ont été enrichissants,
- les formateurs sont très qualifiés,
- Toutefois, le temps imparti pour la formation est insuffisant.

Néanmoins malgré la qualité des formations dispensées, le nombre d'apprenants reste encore insuffisant par rapport à la demande nationale. Puis les thèmes abordés n'ont pas touchés la fiscalité notamment la terminologie fiscale et la méthodologie de lecture des rapports EITI.

Par ailleurs, il est à remarqué que le Ministère des Mines, le Ministère de l'hydrocarbure ainsi que le programme Oil for development de WWF Madagascar a fortement contribué à la réussite de la formation EITI en mettant à disposition des formateurs de qualité à l'instar du Secrétaire Général des Mines, du Directeur Général des Mines, du Directeur Général des Hydrocarbures,...Ces hauts fonctionnaires se sont réellement appropriés les enjeux du renforcement de capacité dans le cadre de l'EITI. Quant à WWF (Oil for development), l'ONG a mis à la disposition de l'EITI un docteur en pétrole pour dispenser la formation en législation pétrolière.

De cette auto – évaluation par les participants et par les besoins qui se font ressentir, le programme de renforcement de capacité pour 2013 est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Plan de formation 2013

Formation	Objectif opérationnel	Public visé	Effectif à former par an	Modalité	Formateur
<b>Processus EITI: rôle de la société civile</b>	La société civile joue pleinement son rôle dans la mise en œuvre du processus	Société civile	100	Atelier	Secrétariat EITI, Membre de la société civile
<b>Montage de projet, recherche de partenariat</b>	La société civile devient indépendante. Elle pourra s'organiser et rechercher ses propres financements	Société civile	50	Atelier	Consultant
<b>Plaidoyer pour la transparence du secteur extractif</b>	La société civile interpellé les pratiques douteuses	Société civile	100	Atelier	Membre de la société civile
<b>Terminologie fiscale</b>	La société civile comprend la définition des terminologies en fiscalité et en parafiscalité	Société civile	100	Atelier	Consultant, Direction Générale des Impôts
<b>Lecture d'un rapport EITI</b>	La société civile peut interpréter un rapport de réconciliation EITI	Société civile	100	Atelier	Consultant
<b>Spécificité des projets miniers</b>	Les stagiaires comprendront les facteurs aléatoires de l'exploration minière et de ce fait comprendrons l'esprit du législateur quant aux facilités fiscales des compagnies en phase de recherche	Administration, Société civile,	100	Atelier	Ministère des Mines
<b>Législation et fiscalité minière</b>	Les stagiaires maîtriseront les aspects techniques des lois minières à Madagascar et pourront comprendre la fiscalité qui en découle.	Administration, Société civile,	100	Atelier	Ministère des Mines
<b>Législation et fiscalité pétrolière</b>	les stagiaires seront à même de comprendre la fiscalité pétrolière et le contrat de partage de production;	Administration, Société civile,	100	Atelier	Consultant, Ministère des Hydrocarbures , OMNIS
<b>La fiscalité minière à l'international (cas: Afrique, Canada, Australie)</b>	Les stagiaires seront capables de comparer les avantages et inconvénients de la législation minière malgache aux pratiques internationales	Administration, Société civile,	100	Atelier	Consultant

### iii. Participation aux événements internationaux EITI

Les événements internationaux de l'EITI permettent de s'échanger les meilleures pratiques sur la mise en œuvre de l'EITI. L'EITI est un standard qui évolue pratiquement tous les 2 ans. Cette évolution est faite par les pays mettant en œuvre l'EITI et par les revendications de la société civile. La meilleure manière de devenir un pays conforme à l'EITI, est d'anticiper sur l'application des meilleures pratiques ou du moins s'y préparer. Pour ce faire, la participation effective de l'EITI Madagascar à ces événements internationaux de l'EITI permettra de faciliter la mise en conformité du pays.

15

### iv. Publication de rapport de réconciliation de flux financiers

La publication d'un rapport de réconciliation des flux financiers entre l'Etat et les industries extractives est l'essence même de l'EITI. Le rapport EITI Madagascar suivra les règles EITI dans sa conception, c'est à dire qu'il devra :

- proposer une définition claire des « paiements et revenus significatifs » convenue par le groupe multipartite ainsi que répertorier et décrire les flux de revenus et d'avantages qui sont inclus dans le rapport ; répertorier les entreprises dûment agréées ou enregistrées en phase d'exploration et d'exploitation dans le secteur extractif, en relevant celles qui ont participé au processus de déclaration de l'EITI et celles qui n'y ont pas participé (dans ces derniers cas, avec une indication de leur taille relative, soit en termes de volumes de production ou de montants de revenus / paiements, et des raisons de leur non-participation à l'EITI) ;
- stipuler clairement si certaines entreprises et entités gouvernementales ont manqué de participer au processus de déclaration et évaluer si ceci est susceptible d'avoir un impact significatif sur les chiffres déclarés ;
- décrire les mesures prises par le gouvernement et le groupe multipartite pour s'assurer que les chiffres communiqués par les entreprises et le gouvernement au réconciliateur se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales ;
- décrire la méthodologie adoptée par le réconciliateur afin d'identifier les écarts, et tous travaux supplémentaires effectués par le réconciliateur, le groupe multipartite ou le gouvernement pour expliquer et si nécessaire résoudre les écarts qui ont été identifiés.

Pour 2013, le comité national de l'EITI diffusera un rapport EITI avec un taux de couverture d'au moins 95%.

### *L'essentiel à retenir des activités pour 2013 et 2014:*

- **Publication d'un rapport EITI**
- **Renforcement de capacité de la société civile et des agents de l'administration**
- **Sensibilisation des acteurs au processus EITI et du grand public aux enjeux de la transparence**
- **Participation aux événements internationaux EITI**

## Chapitre 3 : Plan des opérations et budget

### 1. Calendrier :

Période	2013/14											
	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4
<b>Réconciliation EITI</b>												
Elaboration de rapport d'audit												
diffusion des rapports												
<b>Communication</b>												
Diffusions de supports radio, TV, presse écrite												
Séances de sensibilisations												
Impression et dispatching de support												
Communication interactive												
<b>Rencontre EITI</b>												
Comités EITI												
<b>International</b>												
Activités et formations internationales												
<b>Renforcement de capacité du MSG</b>												
<b>Coordination</b>												
Fonctionnement												



## 2. Budget prévisionnel 2013

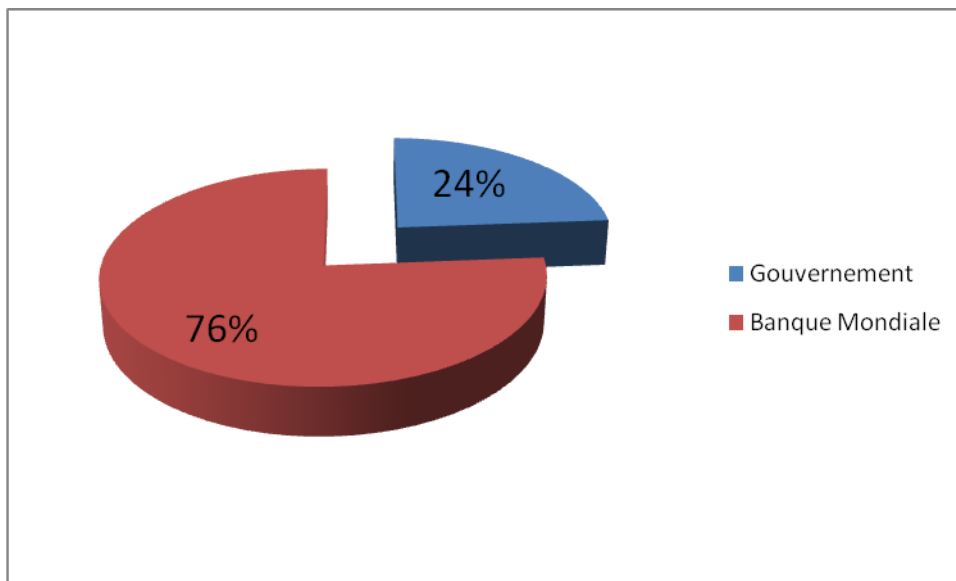
Tableau 5 : Budget

Activités	Budget 2013	Bailleur
<b>Réconciliation EITI</b>		
Elaboration de rapport d'audit	100 000	
diffusion des rapports	5 000	
<b>Sous total</b>	<b>105 000</b>	BM
<b>Communication</b>		
travaux d'impressions et dispatching	2 500	
Productions et Diffusions de supports radio, TV, presses	20 000	
Séance de sensibilisations (conf presse, missions, Conf débat, ...)	20 000	
Communication interactive	2 500	
<b>Sous total</b>	<b>45 000</b>	BM
<b>Rencontre EITI</b>		
Comités EITI	10 000	
<b>Sous total</b>	<b>10 000</b>	BM
<b>International</b>		
Activités et formations internationales	45 000	
<b>Sous total</b>	<b>45 000</b>	BM
<b>Renforcement de capacité du MSG</b>	25 500	
<b>Sous total</b>	<b>25 500</b>	BM
<b>Coordination</b>		
Autres charges pris par le Ministère des Mines	60 000	
<b>Loyer</b>	12 000	
<b>Sous total</b>	<b>72 000</b>	GVT
<b>TOTAL</b>	<b>302 500</b>	

## 3. Répartition des financements

Tableau 6 : Répartition des financements

<b>Gouvernement</b>	<b>72 000</b>
<b>Banque Mondiale</b>	230 500
<b>Total</b>	302 500



#### 4. Indicateurs de performance

**Tableau 7 : Indicateurs de performance**

Activités	Indicateurs
<b>Réconciliation EITI</b>	
<b>Elaboration de rapport d'audit</b>	seuil de matérialité du rapport > 100% des paiements significatifs
<b>diffusion des rapports</b>	Nombre de personnes touchées par rapport > 50 000
<b>Communication</b>	
<b>Diffusions de supports radio, TV</b>	Nombre de diffusion nationale > 4 par mois
<b>Séance de sensibilisation</b>	Nombre de compagnie participant à l'EITI > 30
<b>Communication interactive</b>	Nombre de visite du site par an > 2500
<b>Comités EITI</b>	Réunion du comité national par an > 10
<b>International</b>	
<b>Activités et formations internationales</b>	Participation de Madagascar aux manifestations internationales par an > 3
<b>Renforcement de capacité du MSG</b>	Nombre de personnes formées par groupe du MSG > 100
<b>Coordination</b>	<b>Réalisation du plan de travail &gt; 80% des objectifs</b>

## Conclusion

Le présent plan de travail a été validé par le Comité national en date du..... pour relancer les activités de l'EITI à Madagascar depuis la clôture du financement MDTF. Pour financer ce plan de travail, une convention a été signée avec le PGDI en date du .....pour un financement de ..... ; et le Gouvernement a mis à disposition du Secrétariat Exécutif de l'EITI un budget de USD 60 000. Ceci est un engagement fort qui marque l'implication de l'État malgache malgré la suspension à l'EITI.

L'objectif principal du comité national est de publier un rapport d'audit EITI au 30 septembre 2013. La publication de ce rapport à cette date est un défi en soit même car le facteur temps est insuffisant et les compagnies participantes n'ont pas encore été sensibilisées directement. D'autant plus que le rapport EITI de cette année impliquerait au minimum 35 compagnies.

Le Comité National, le Secrétariat et les bailleurs devront redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif qui semble impossible.

Toutefois, la concrétisation du rapport EITI 2013 à temps voulu, démontrera encore une fois l'engagement des acteurs malgaches à l'EITI. La conformité serait une certitude après la résolution de la situation politique.